

La seconde opération portant sur l'acquisition des équipements de toutes natures pour l'ex-USTA a été également clôturée plus de quatorze (14) années après sa date d'inscription, soit en février 1988.

Cet investissement qui regroupait près d'une centaine de marchés passés entre 1974 et 1980 avec des fournisseurs étrangers a été suivi de l'inscription d'une nouvelle opération prenant en charge les contentieux nés de l'exécution d'un certain nombre de ces marchés.

La troisième opération clôturée en 1985 avant son achèvement a concerné la construction d'un auditorium et le dédoublement des classes et amphithéâtres.

Plusieurs marchés conclus pour la réalisation de cette opération inscrite en 1980 ont été soldés, alors qu'ils dégageaient d'importants restes à réaliser.

Hormis la clôture de ces opérations inachevées, les autres opérations en cours de réalisation sont loin d'être menées à leur terme et se caractérisent par la lenteur du rythme de leur avancement et le dépassement excessif des délais de leur réalisation.

2-Lenteurs et dépassements des délais de réalisation des opérations en cours

La lenteur du rythme d'avancement des travaux affecte aussi bien les opérations inscrites pour l'achèvement des précédentes opérations clôturées ou le règlement des contentieux nés de leur réalisation que d'autres opérations de réalisation des ouvrages de l'USTHB.

Les sept opérations considérées, inscrites à l'indicatif du ministère pour la plupart entre 1980 et 1990, se présentent comme suit :

2.1-Achèvement de l'USTHB

Ayant pour objet de prendre en charge les restes à réaliser et les situations de travaux impayés de la première opération clôturée dont il est fait état ci-haut, cette opération qui devait s'achever en 1986 n'a été réalisée, huit (08) années après l'échéance prévue, qu'à hauteur de 64% en termes financiers.

Ce faible niveau de réalisation est essentiellement dû à la lenteur des travaux imposée par les partenaires contractuels engagés, pour certains à titre exclusif, sur la base de conventions passées entre le ministère de l'enseignement supérieur et l'ex-direction nationale des coopératives (DNC) dans les années 1970 qui, dépassées, n'ont plus leur raison d'être.

Par ailleurs, il a été relevé que trois marchés n°63/83, n°71/84 et n°73/84 non prévus par la décision d'inscription de cette opération ont été indûment pris en charge par cette dernière au détriment de son objet, à raison de 5.267.144,28 DA.

2.2-Règlement de contentieux

S'inscrivant également dans le prolongement de la première opération clôturée en juin 1985 pour prendre en charge les contentieux des marchés y afférents engagés entre 1973 et 1981, cette opération n'a été inscrite au plan que cinq (05) ans après ladite clôture, soit le premier septembre 1990.